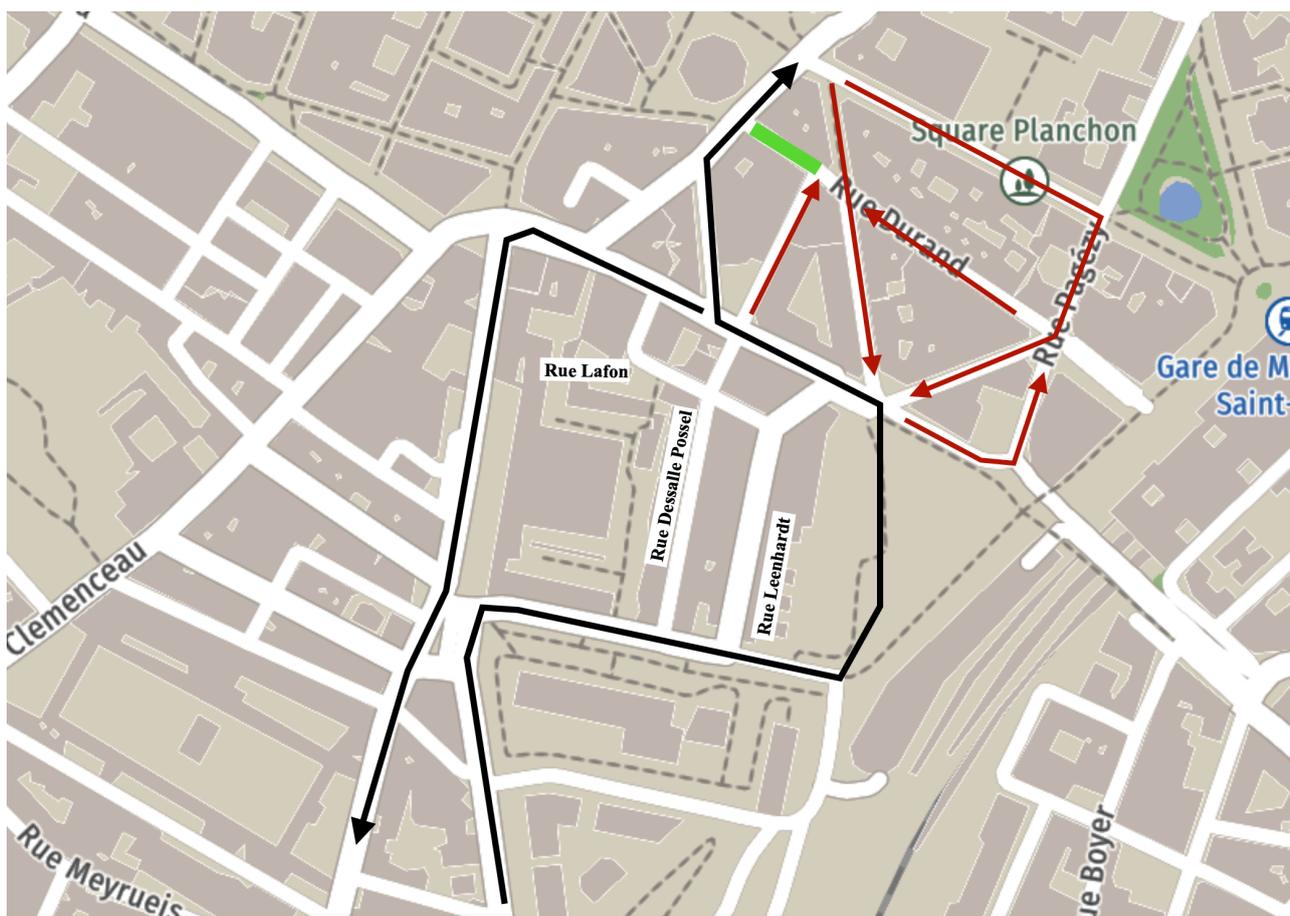


RUE CATALAN

LE MYSTÈRE DE LA PARCELLE 402

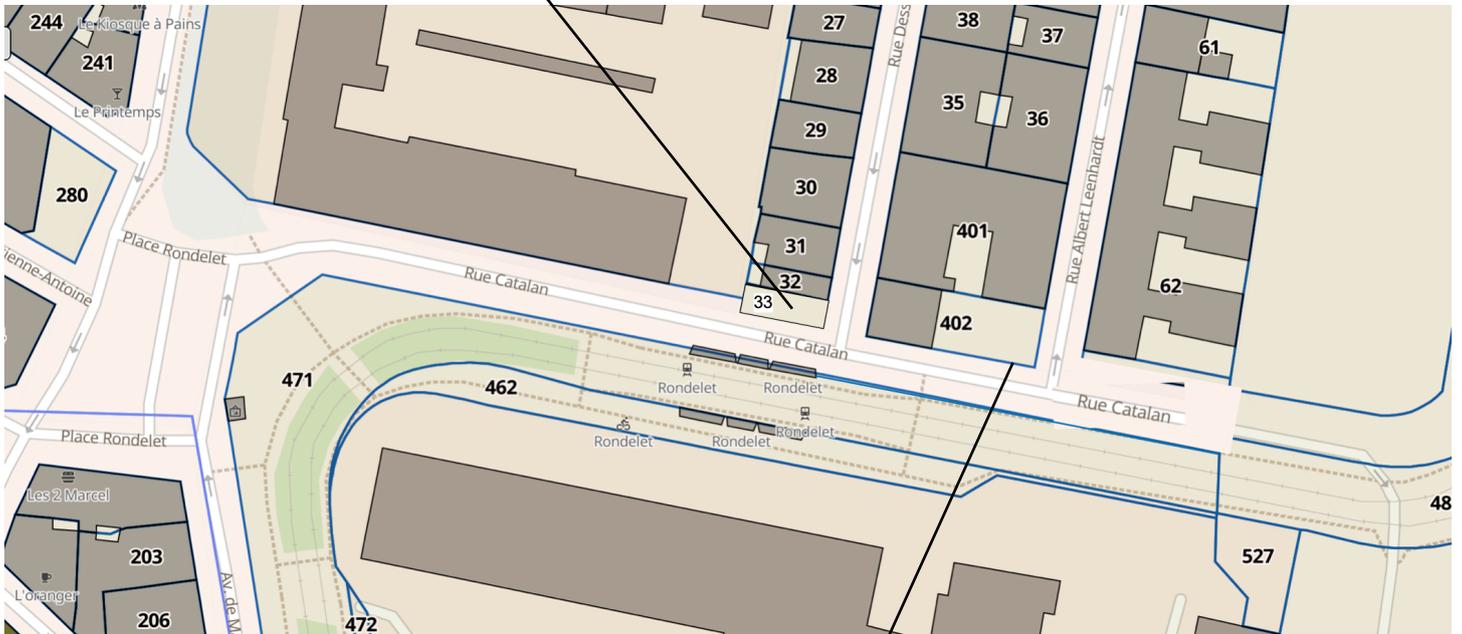
Le nouveau plan de circulation ci-dessous fait de la rue Catalan l'un des éléments de la boucle qui se met en place le 27 juin lors de la fermeture à la circulation de l'avenue Clemenceau et du tunnel de la Comédie.

Cette rue prévue à double sens donc double voies, présente en son milieu un rétrécissement à une voie dont il est intéressant de reprendre l'histoire.





Parcelle 33



Parcelle 402



Depuis l'origine du projet ZAC Saint Roch, la rue Catalan devait être mise à deux voies. D'ailleurs, la parcelle 33 a été nettoyée de l'immeuble qui l'occupait, il y a déjà plusieurs années. Les occupants ont du quitter les lieux, la professeur de piano qui travaillait là a été expulsée et depuis c'est une zone en jachère, dans un état d'abandon.

Nous autres riverains étions surpris du statut quo qui semblait figer la parcelle 402. Lors des réunions du groupe de concertation Clemenceau - Rondelet, nous avons demandé des explications. Les réponses évasives et fuyantes n'apportaient aucun renseignement précis. Nous donc pris la décision d'interpeler nos élus et là après une suite de courriers, nous avons obtenu des éléments qui ne manquent pas de nous surprendre.

Demande de rendez-vous Boîte de réception



Association Sud Babote <sudbabote@gmail.com>

lun. 8 mars 2021 07:35



À Sylvie ▾

Bonjour Madame,

Nous avons pris contact par mail avec Madame Maryse Faye que nous souhaitons rencontrer pour aborder l'aménagement urbain autour de la ZAC Saint Roch.

Dans sa réponse elle nous dit vous avoir transmis ce mail et nous demande de vous contacter. Ce que nous faisons ici e formulant une demande de rendez-vous.

Nous nous sommes déjà rencontrés fin 2019 lors d'une réunion avec madame Marion.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande.

Très cordialement

Pour Sud Babote : Guy Ciblac

--



Association de citoyens du quartier
Babote - Laissac - Gare - Nouveau Saint Roch
Tel : 06 08 40 00 32 - 06 72 04 33 39
www.sudbabote.fr contact@sudbabote.fr





MAHOT,Sylvie <S.MAHOT@montpellier3m.fr>

8 mars 2021 07:48



À Helene, Anne-Sophie, moi ▾

Bonjour Monsieur,

Effectivement Madame Faye a souhaité que nous vous recevions, ce que je ferai avec grand plaisir en compagnie de Mme Reder, chef de service au sein de la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain, en charge en particulier de la ZAC du Nouveau St-Roch.

Je demande à mon assistante, Mme D'ORSO de vous proposer des créneaux.

Je vous souhaite une bonne journée.

Sylvie MAHOT

Directrice de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain

Montpellier Méditerranée Métropole - Ville de Montpellier

Téléphone : 04 67 34 73 76

s.mahot@montpellier3m.fr



Changement de courriel : s.mahot@montpellier3m.fr

Bureaux : Hôtel de Métropole – 5^{ème} étage

50 Place de Zeus, **Antigone**, Montpellier



AL DURRAH, Magda <M.ALDURRAH@montpellier3m.fr>

11 janv. 2022 11:56



À moi, Helene, SERGENT, GILLOUX ▾

Bonjour Messieurs,

Pour faire suite à notre réunion, nous avons pris attache auprès des services et personnes en charge de ces questions, vous trouverez ci-dessous les réponses attendues concernant :

- le PC du lot 4b1 : PC en cours d'instruction, délivrance du PC début février, par conséquent le PC sera consultable courant février ;
- la parcelle EV 402 qui est depuis une ordonnance d'expropriation rendue le 5 Mai 2015 propriété SERM or M. Acquier refuse de répondre aux modalités de paiement de l'offre d'indemnisation et de prise de possession, la SERM avant d'en référer à la force publique pour libérer la parcelle, démolir le garage et élargir la rue Catalan va donc ressaisir le juge.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous souhaite une bonne journée.

Cordialement



Magda AL-DURRAH

Assistante d'opérations

Service Montpellier Territoires Ouest et Sud

Direction Aménagement et Renouvellement Urbain

Montpellier Méditerranée Métropole et Ville de Montpellier

Tél. : 04 67 34 59 55



Association de citoyens
du quartier
Babote - Laissac - Gare - Nouveau Saint Roch

vendredi 28 janvier 2022

À Monsieur Michaël DELAFOSSE
Maire de Montpellier, Président de la Métropole

Monsieur le Maire de Montpellier et Président de la Métropole

L'association Sud Babote s'est toujours impliquée dans les échanges concernant notre quartier et notamment ceux ayant trait à l'aménagement de la ZAC Saint Roch. Notre participation au groupe de concertation Quartier apaisé Clemenceau-Rondelet a permis de lister un certain nombre de problèmes concernant les modifications du plan de circulation que vont entraîner à la fois l'installation de la ligne 5 du Tram et la fermeture du tunnel pour laquelle nous militons depuis longtemps. Nous sommes donc tout à fait favorables au projet en cours.

Toutefois il existe un point sur lequel nous souhaiterions avoir un éclairage.

Dans les plans d'aménagement de la ZAC, la rue Catalan est destinée à être mise en double voie sur sa totalité. Pour différentes raisons cette mise à double sens est nécessaire d'autant plus que cette artère devient dans le nouveau plan de circulation l'un des éléments de l'anneau qui va se substituer au boulevard Clemenceau.

Nous observons depuis des années le maintien d'un rétrécissement à une voie entre les rues Dessalle Possel et Leenhardt. À de nombreuses reprises nous avons interrogé la municipalité et les services sur cet état de fait et les réponses évasives que nous obtenions ne nous ont jamais satisfaits.

Nous venons enfin d'avoir le détail d'une situation qui ne manque pas de nous interroger. En effet, la parcelle EV 402 est, depuis une ordonnance d'expropriation rendue le 5 mai 2015, propriété de la SERM. Nos renseignements font état du fait que le propriétaire refuse de répondre aux modalités de paiement de l'offre d'indemnisation et de prise de possession. La SERM, avant d'en référer à la force publique pour libérer la parcelle, démolir le garage et élargir la rue Catalan, aurait prévu de ressaisir le juge.

Voilà donc maintenant 7 ans que cette situation perdure. Nous pouvons imaginer les liens de ce propriétaire avec l'ancienne municipalité, liens qui pourraient expliquer un éventuel conflit d'intérêts. Toutefois, depuis deux ans, cette affaire aurait du être réglée.

L'arrivée des résidents sur la ZAC, l'ouverture des commerces et les conséquences de la fermeture de la circulation sur Clemenceau fin juin rendent nécessaire l'adaptation rapide de la rue Catalan à ses nouvelles fonctions. Nous vous demandons par la présente d'accélérer la mise en conformité de cette rue et de veiller à l'application des décisions de justice déjà rendues sans qu'il soit nécessaire de renouveler une démarche auprès d'un juge ce qui, compte tenu des délais de justice, retarderait encore la mise en œuvre de ce qui doit être fait. Nul ne peut être en dehors des lois. Il s'agit ici de répondre à un besoin de la collectivité et non de défendre un intérêt particulier.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier. Nous restons disponibles pour échanger avec vous sur le retard très surprenant qui entache la résolution de ce dossier.

Avec nos respectueuses salutations

Pour Sud Babote : Le bureau
Guy Ciblac, président



Direction Aménagement et Renouvellement Urbain
Service Montpellier Territoires Ouest et Sud

Montpellier, le 28 FEV. 2022

Monsieur Guy CIBLAC
Association Sud Babote
26 rue Dessalle Possel
34000 MONTPELLIER

N/Réf. : 03mahr22 A*4
Affaire suivie par : Hélène REDER
Tél. : 04 67 34 73 19

— **Objet** : Courrier réponse à l'association Sud Babote – Parcelle EV402

Monsieur,

Suite à votre courrier en date du 28 janvier 2022, nous vous remercions de votre participation active au groupe de concertation Quartier apaisé Clémenceau Rondelet et de votre vigilance particulière sur l'évolution du quartier Nouveau Saint Roch. Le temps de discussion que nous avons organisé le 4 janvier 2022 entre les services de l'aménagement de la Métropole, la SERM et l'association que vous représentez en tant que président a été l'occasion d'échanges fructueux.

En effet, de nombreux sujets ont été abordés, notamment le devenir de la Parcelle EV402, cette parcelle étant effectivement depuis l'ordonnance d'expropriation rendue le 5 Mai 2015, propriété de la SERM.

Aussi, je vous confirme la volonté de l'équipe Municipale de poursuivre cette procédure et de la mener à son terme.

Je me réjouis de l'avancée de cette opération et de la qualité de nos échanges.

En espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**L'adjointe déléguée à l'Urbanisme durable
et maîtrise foncière**

Maryse FAYE

31 mars

À Madame Maryse FAYE
Adjointe déléguée à l'Urbanisme durable et maîtrise foncière

Objet : Parcelle EV402

Madame,

Nous vous remercions de votre courrier du 28 février en réponse à notre interrogation concernant la parcelle EV402.

Toutefois nous restons sur notre faim. Certes, vous nous confirmez la volonté de l'équipe Municipale de poursuivre la procédure et de la mener à son terme, mais nous sommes surpris du manque de précision que recèle cette formulation.

En effet, si nos renseignements sont exacts, vous êtes également membre du Conseil d'Administration de la SERM et, à ce titre, au cœur des décisions qui doivent être prises concernant cette parcelle, propriété de la SERM depuis bientôt sept ans.

Ce que souhaite notre association mais aussi le groupe de concertation Quartier apaisé Clemenceau Rondelet et au delà les résidents de ce quartier, c'est une mise en œuvre rapide de la mise à double sens de la rue Catalan.

Nous ne comprenons pas le blocage qui semble y avoir sur ce sujet et nous sommes dans l'attente d'une clarification. Il y a là une opacité préoccupante qui vient heurter notre exigence de transparence et d'engagement citoyen.

Nous sommes tout à fait disponibles pour vous rencontrer. Madame REDER a toujours répondu à nos sollicitations mais elle n'a le pouvoir décisionnel que nécessite la résolution de cette affaire.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce message, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Sud Babote
Guy CIBLAC



Direction Déléguée à l'Aménagement Métropolitain
Service Montpellier Territoires Ouest et Sud

Montpellier, le

13 JUIN 2022

Association Sud Babote
26 rue Dessalle Possel
34 000 MONTPELLIER

A l'attention de M. Guy CIBLAC

N/Réf. : 19JDT22
Affaire suivie par : Julien DELAUNAY-TETEREI
Tél. : 04 67 34 59 55

Objet : ZAC Nouveau St Roch – aménagement rue Catalan

Monsieur,

Suite aux précisions que vous avez sollicitées dans votre lettre du 31 mars dernier, nous vous apportons les réponses suivantes.

La SERM doit se rendre propriétaire de la parcelle EV 402 indispensable à la finalisation de l'aménagement de la rue Catalan.

A ce jour, bien qu'elle soit propriétaire de cette parcelle suite à la notification de l'ordonnance d'expropriation faite à l'exproprié, elle ne pourra en disposer réellement que dès lors que l'indemnité décidée par le Juge de l'expropriation, aura été versée.

Bien que les délais appartiennent au Juge, notre objectif de calendrier est celui d'une maîtrise foncière d'ici fin d'année 2022, pour un aménagement et une mise à double sens en 2023.

Nous comprenons votre demande de visibilité sur les aménagements de vos lieux de vie. Ainsi, nous vous tiendrons informé au fur et à mesure des avancées de la procédure en cours et de l'affinage du calendrier de mise en œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**L'adjointe déléguée à l'Urbanisme durable
et maîtrise foncière**

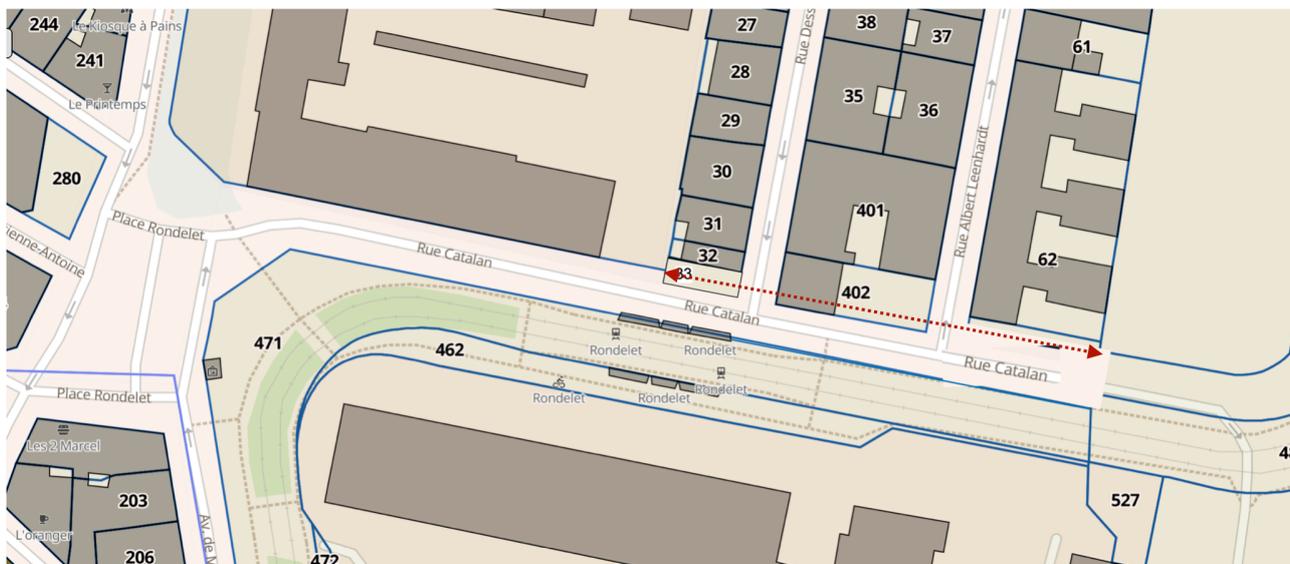
Maryse FAYE

Ainsi, résumons les choses :

Cette parcelle est bien propriété de la SERM depuis 2015, mais le juge des expropriation n'a pas eu la célérité dont il avait usé concernant la parcelle 33. 7 ans et cette affaire reste à ce jour non réglée.

Or dans les nuits des 21, 22 et 23 juin ont été réalisés des travaux de réfection de la chaussée de la rue Catalan qui maintenant est pourvue d'un enrobé parfait.

Si nous revenons au planning qui nous est transmis, il faudra en 2023 abattre un garage, un mur, aligner les trottoirs pour aboutir au plan suivant :



en conséquence, détruire une partie de ce qui vient d'être réalisé, déplacer à nouveau de gros engins, interrompre la circulation, et payer l'addition.

CHERCHONS LE LOUP